



La Municipalité d'Yvorne met au concours un poste de

chef du Service de l'eau / fontainier communal

Description générale de la fonction :

- ⇒ exploiter et entretenir les installations communales d'approvisionnement et de distribution d'eau (captages, réservoirs, canalisations, fontaines, etc.)
- ⇒ contrôler la qualité de l'eau (système d'autocontrôle)
- ⇒ assurer la surveillance des secteurs de protection des eaux (y compris gestion du registre des citernees à hydrocarbures)
- ⇒ procéder à l'examen des autorisations de construire (raccordements à l'eau)

Exigences requises pour occuper le poste :

- ⇒ CFC d'installateur sanitaire complété d'un cours de surveillant de réseau SVGW
- ⇒ au moins 5 ans de pratique dans le montage d'installations et d'appareils sanitaires
- ⇒ maîtrise de la langue française (parlé et écrit)
- ⇒ sens de l'organisation, esprit d'initiative, perspicacité
- ⇒ connaissances de la bureautique MS Office
- ⇒ titulaire du permis de conduire de catégorie B

Ce poste s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

En raison des services de piquet, un domicile proche du lieu d'activité est souhaité.

La possession d'un brevet fédéral de fontainier et/ou une bonne maîtrise du logiciel de gestion Inventys seraient des atouts appréciés.

Taux d'occupation : 100%

Entrée en fonction souhaitée : 1^{er} janvier 2026 ou à convenir

Nous offrons :

- ⇒ activité variée,
- ⇒ conditions d'engagement conformes à la loi sur l'égalité,
- ⇒ possibilité de formations et de perfectionnements en cours d'emploi,
- ⇒ avantages sociaux d'une collectivité publique,
- ⇒ rabais sur les produits du Domaine de la Commune d'Yvorne.

Les offres sont à envoyer jusqu'au 31 octobre 2025 à l'adresse suivante :

Municipalité d'Yvorne
La Grappe 2
1853 Yvorne

Le cahier des charges relatif au poste susmentionné peut être obtenu sur le site www.yvorne.ch, dans la rubrique "Actualités".

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Eric Minod, Municipal, tél. 079 329 65 78.

Il ne sera répondu qu'aux candidatures correspondant au profil recherché.

Fonction :	Chef du service de l'eau / fontainier communal
Classification de la fonction :	Classe 6
1. Description générale de la fonction	Exploitation et entretien des installations communales d'approvisionnement et de distribution d'eau (captages, réservoirs, canalisations, fontaines, etc.).
2. Tâches principales	Responsabilités
2.1 Exploiter les installations communales d'approvisionnement et de distribution d'eau (captages, réservoirs, canalisations, fontaines, etc.)	<ul style="list-style-type: none">✓ du bon fonctionnement des diverses installations de distribution✓ de la mise en œuvre correcte et du bon fonctionnement des installations de mesure ou de traitement (chlore, UV, etc.)✓ de la surveillance des zones S de protection des eaux✓ de l'entretien courant des accès et de la coordination avec le Groupement forestier des Agittes (GFA) le cas échéant✓ de la dénonciation des infractions constatées
2.2 Collaborer aux travaux d'entretien ou d'extension du réseau communal de distribution	<ul style="list-style-type: none">✓ des coupures d'eau nécessaires aux travaux✓ du contrôle de la bienfacture des conduites avant remblayage
2.3 Participer au contrôle de la qualité des eaux potables	<ul style="list-style-type: none">✓ des prélèvements adéquats d'eau dans le cadre du système d'autocontrôle des distributions publiques d'eau de boisson✓ de la transmission conforme des échantillons aux services et/ou mandataires concernés✓ de la mise à jour du système d'autocontrôle✓ de l'activation des mesures d'urgence en cas de pollution et de la communication y relative en collaboration avec le Greffe municipal
2.4 Participer à la défense contre l'incendie	<ul style="list-style-type: none">✓ de l'entretien et du bon fonctionnement des bornes hydrantes✓ du support technique au commandant du feu en cas d'incendie
2.5 Tenir à jour la documentation technique, le guichet cartographique ainsi que les autres registres	<ul style="list-style-type: none">✓ de la mise à jour régulière des documents✓ de la mise à jour régulière du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)

- | | | |
|------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none">✓ de la saisie des informations nécessaires dans les bases de données communales✓ de la transmission des géodonnées au gestionnaire du guichet cartographique communal | |
| 2.6 | Renseigner les citoyens, architectes, géomètres, ingénieurs, etc. en matière de distribution de l'eau | <ul style="list-style-type: none">✓ du contrôle de la légitimité des demandes✓ de l'exactitude des informations, plans et/ou documents fournis |
| 2.7 | Procéder à l'examen des demandes d'autorisation de construire | <ul style="list-style-type: none">✓ de suivi de la planification communale (PDDE) dans l'élaboration des projets publics ou privés✓ de la surveillance de la prise en compte du règlement communal sur la distribution de l'eau par les auteurs de projets✓ de fournir au municipal-délégué à la police des constructions, dans les délais impartis, les éléments de décisions permettant à la Municipalité de se déterminer sur les demandes reçues |
| 2.8 | Contrôler le raccordement des branchements privés sur le réseau de distribution communal | <ul style="list-style-type: none">✓ du contrôle de la bienfacture des installations extérieures avant remblayage✓ du contrôle de la conformité des postes de mesures✓ de la mise à disposition, des contrôles périodiques et de l'entretien des compteurs d'eau |
| 2.9 | Collaborer à la facturation de l'eau | <ul style="list-style-type: none">✓ du bon fonctionnement du système de relevé des compteurs✓ de la coordination de la facturation avec la Bourse communale |
| 2.10 | Tenir le registre communal des citerne à hydrocarbures | <ul style="list-style-type: none">✓ de la réception des nouvelles installations soumises à autorisation✓ de la bonne tenue du registre✓ de la coordination de l'envoi des invitations à procéder aux contrôles périodiques obligatoires selon les différents secteurs de protection des eaux,✓ de la dénonciation des infractions constatées |

- 2.11 Proposer au municipal-délégué les programmes de travail, entretiens et projets d'aménagements, participer à l'élaboration du budget ✓ d'établir des propositions
✓ de tenir compte des moyens à disposition
✓ de justifier les différents éléments
- 2.12 Superviser et participer à la formation du personnel, participer à des cours et conférences au titre de formation continue ✓ de se tenir au courant de l'évolution dans tous les domaines qui sont de son ressort
✓ du maintien du niveau de formation de son remplaçant désigné
- 2.13 Renseigner sa hiérarchie sur son activité et ses absences ✓ de la confirmation des tâches exécutées
✓ de la bonne tenue de sa feuille de contrôle des heures de travail
✓ de l'annonce préalable de ses absences et vacances
- 2.14 Exécuter toutes les autres tâches qui lui sont confiées ✓ de la bonne exécution des tâches

3. Liaison hiérarchique

Supérieur direct : Municipal-délégué

Subordonnés directs : remplaçant désigné par la Municipalité (interne ou externe), ouvrier de voirie avec/sans CFC (par délégation et en coordination avec le responsable du Secteur voirie)

4. Mode de remplacement

Le titulaire remplace : --- dans le(s) domaine(s) suivant(s) : ---

Le titulaire est remplacé par : subordonnés directs (voir ci-dessus) dans le(s) domaine(s) suivant(s) : gestion courante

5. Exigences requises pour occuper le poste

Formation professionnelle : CFC d'installateur sanitaire complété d'un cours de surveillant de réseau SVGW

Expérience professionnelle : au moins 5 ans de pratique dans le montage d'installations et d'appareils sanitaires

Connaissances linguistiques : maîtrise de la langue française (parlé et écrit)

Compétences sociales : amabilité, sens de la collaboration, disponibilité

Autres compétences : sens de l'organisation, capacité d'adaptation, esprit d'initiative, perspicacité, connaissances de la bureautique MS Office, titulaire du permis de conduire de catégorie B

6. Conditions de travail

Conditions de travail : sollicitation physique importante, horaires irréguliers demandés fréquemment en soirée ou le week-end, domicile proche du lieu d'activité souhaité

Nature des risques : risques peu fréquents d'accidents d'une certaine gravité

Lu et approuvé :

Yvorne, le _____

Signature du collaborateur : _____